

CONSIGNES DE SÉCURITÉ POUR LE LEVAGE ET LA MANUTENTION



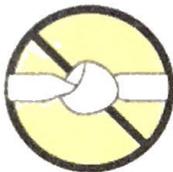
Ne passez jamais sous la charge



Le levage de personnes est strictement interdit



Ne jamais modifier les composants de l'appareil ou raccourcir une élingue si celle-ci ne possède pas un système approprié



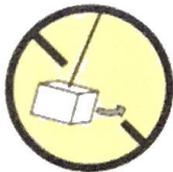
Ne jamais faire de noeuds avec les élingues



Ne pas introduire les mains ou les pieds sous la charge ou l'appareil en service



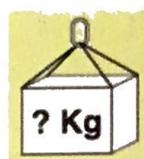
Ne jamais faire descendre la charge sans en contrôler la vitesse



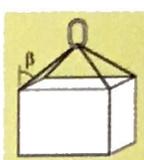
Ne pas faire balancer la charge en opération de levage



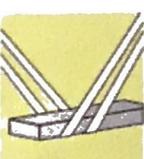
Ne pas engager les élingues sur les pointes des crochets



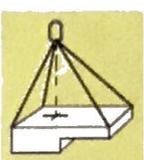
Contrôler le poids de la charge
Ne pas dépasser la C.M.U.
(Charge Maximale d'Utilisation)



Tenir compte du mode d'élingage et des angles d'inclinaison



Protéger les élingues des arêtes tranchantes et des angles vifs



Prendre en considération le centre de gravité de la charge



Ne pas laisser les appareils aux intempéries. Retirer tout article présentant des défauts



Procéder périodiquement à un examen visuel de l'état général du produit



Une utilisation adaptée et un entretien régulier sont gages de durabilité et de sécurité



Utiliser les appareils sur un sol dur, horizontal et lisse

CERTIFICAT CÉ DE CONFORMITÉ

Selon la directive 2006/42/CE du 17 mars 2006

LEVAC ORDER

N° 79696

Nous soussignés, SA LEVAC, certifions que le matériel ci-dessous désigné est conforme aux règles techniques qui lui sont applicables selon les termes des décrets :

92-765, 92-766, 92-767, du 29 Juillet 1992 et de l'arrêté du 18 Décembre 1992.

PRODUIT (désignation)
PRODUCT (DESCRIPTION)

PALAN MANUEL A CHAÎNE
CHAIN BLOCK

RÉFÉRENCE LEVAC
LEVAC ITEM-CODE

6044G06

MATIÈRE / MATERIAL

ACIER - STEEL

CAPACITÉ (C.M.U.)
WORKING LOAD LIMIT

5 t

HAUTEUR DE LEVÉE
LIFTING HEIGHT (METER)

6 m

DIAMÈTRE CHAÎNE
CHAIN DIAMETER

10 x 30 mm

N° DE SÉRIE / SERIAL N°

20250725

En cas de manquant à la livraison, les notices d'instruction sont disponibles sur demande.

Incorporation :

Dans le cas où le produit ne peut pas être utilisé seul de façon autonome, il est interdit à la mise en service, avant que la machine dans laquelle il est incorporé n'ait été déclarée conforme aux dispositions de la directive.

Le Service-Qualité

